



Contestation de paternité

Par **didfel**, le **18/09/2013** à **18:45**

Bonjour,

je m'appelle Felicite didier et j'habite noisy le sec (93) ,j'ai siasi le tribunal de grande instance de bobigny par l'intermédiaire d'un avocat pour une contestation de paternité.

Le jugement a été rendu le 05/03/2013 me donnant gain de cause .

La copie de ce jugement m'a été transmise .

la ville de naissance de mon enfant est MEAUX.

Quand je présente la copie du jugement aux services d'état civil de MEAUX :

On me dit "que ce document ne peut pas être pris en compte "pour des raisons de formalités.

De plus ,je ne suis plus assisté de mon avocat qui a plaidé en ma faveur .

Je souhaiterais savoir vers qui me tourner pour faire notifier cette copie du jugement en mairie de MEAUX(l'état civil).

Merci de prendre le temps de me répondre .

Par **amajuris**, le **18/09/2013** à **20:32**

bjr,

mais quelles sont les formalités exigées par l'état civil de meaux.

sinon vous pouvez écrire à votre maire monsieur copé il me semble.

cdt

Par **didfel**, le **18/09/2013** à **23:44**

Cette démarche de communication entre administration (du TGI a la mairie)ou d'un représentant (avocat).